



Compte Rendu de la réunion publique du 29/10/2021

V1 : 03 novembre 2021

V2 : 15 novembre 2021

CONTEXTE DE LA REUNION

Projet photovoltaïque participatif à AUPS – une réunion publique d'informations et de dialogue

Ce vendredi 29 octobre 2021 s'est tenue à 18H00 une réunion publique dans la salle du centre culturel Anatole Lambert à Aups pour présenter l'état d'avancement du projet d'un parc photovoltaïque participatif souhaité par l'équipe municipale.

Les 80 personnes présentes ont pu poser toutes leurs questions et échanger avec l'équipe municipale, les membres du comité de pilotage et les entreprises du consortium en charge du développement du projet.

Ce projet est issu de la volonté de l'équipe municipale d'inscrire la commune d'AUPS dans une démarche de transition énergétique. Dans cet objectif, l'équipe municipale a mis en place en 2019 une gouvernance partagée avec un comité de pilotage formé d'élus, des représentants de citoyens, du parc du Verdon et de la communauté de communes.

Le premier volet de cette démarche de transition énergétique porte sur la production d'énergie renouvelable. C'est ainsi qu'en février 2020, le comité de pilotage a choisi par appel d'offre un consortium pour développer un parc photovoltaïque sur des parcelles de la commune.

Le consortium formé d'énergéticiens avec les entreprises Tnergie et RenesolaPower, a également la responsabilité de l'organisation et de l'animation de la concertation avec l'agence Acceptables Avenirs.

La réunion publique du 29 octobre avait pour objectifs :

- de présenter l'historique du projet, son état d'avancement, ses acteurs
- de répondre à toutes les questions en toute sincérité.

CONTENU DE LA REUNION

Une présentation des informations placée sous le signe de la transparence

Cette réunion a débuté par le mot du Maire, Monsieur Antoine FAURE, qui a présenté la volonté de la commune que ce projet puisse s'inscrire dans les grands enjeux de la transition énergétique tout en étant aux bénéfices des Aupsois et des Aupsoises mais également en parfaite adéquation avec les enjeux de la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon. La volonté de l'équipe municipale est clairement que les retombées financières du parc servent à des actions en faveur de la transition énergétique au bénéfice des habitants de la commune mais également pour le territoire de la communauté de communes.

Des éléments d'information concernant les dimensions techniques, environnementales et administratives du projet ont ensuite été données par Messieurs Paul THOMAS DESSESARTS, Directeur collectivités et secteur public de la société Ténergie et Gaël VANNIER, Ingénieur Chef de projet de la société Renesola Power.

Une présentation a notamment été faite du processus qui a conduit au choix du lieu-dit de Plérimond pour l'implantation du parc par Gaël Vannier. La première des contraintes qui a conduit à cette décision était le reflet de la volonté de l'équipe municipale d'occuper uniquement des parcelles publiques de la commune. L'équipe municipale avait aussi souhaité explorer la possibilité d'utiliser des friches industrielles ou pour le moins d'activités comme la carrière au lieu-dit Pilabre. Les accords passés avec le carrier dans le cadre d'un bail emphytéotique excluant toute implantation d'énergies renouvelables, les autres parcelles de la commune ont été analysées. Celles qui se situaient dans des zones naturelles protégées, qui présentaient un relief trop accidenté ou une surface non adaptée ont dû être écartées. C'est donc progressivement et par analyses des différentes contraintes que le choix de la parcelle au lieu-dit de Plérimond a été fait.

Philippe VERVIER, Président de la société Acceptables Avenirs a présenté les différentes étapes de la concertation menée depuis début 2020 et qui a permis de faire émerger 3 variantes du projet sur le site de Plérimond par un processus de co-construction qui a impliqué les sociétés Ténergie et Renesola Power, la commune, le comité de pilotage et les habitants de AUPS. Ces derniers ont pu s'exprimer via une enquête téléphonique, deux expositions d'information et de dialogue dans la salle du centre culturel Anatole Lambert, et dans le cadre d'une enquête réalisée en porte-à-porte.

Ces 3 variantes prenaient en compte les éléments remarquables de la biodiversité que sont notamment l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), oiseau chasseur d'insectes et surtout de papillons évoluant au crépuscule ou durant la nuit, et la Magicienne dentelée (*Saga pedo*) ou Langouste de Provence qui est un insecte cousin des sauterelles, criquets et autres grillons.

Ces 3 variantes ont été analysées selon 3 regards, celui des habitants, celui du COPIL et celui des entreprises Ténergie et Renesola Power afin d'exprimer les enjeux citoyens, l'intérêt collectif et la

faisabilité technique et économique.

Ce sont ces 3 variantes qui ont ensuite été présentées au service Biodiversité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

En concertation avec le service Biodiversité, il a été proposé de créer un corridor écologique entre les deux aires contenant des modules de panneaux photovoltaïques visant à préserver les habitats des espèces à protéger (l'Engoulevent d'Europe et la Magicienne dentelée) et à permettre à l'ensemble des espèces présentes sur site de se déplacer entre les milieux forestiers (cf image ci-dessous).

Le SDIS a positionné les zones soumises à une obligation légale de débroussaillage en périphérie des zones d'implantation des panneaux solaires dans le cadre de la sécurité incendie.

Ces différents regards croisés de ce projet, citoyens, collectifs, technique, économique, environnemental, de sécurité publique et réglementaire ont permis d'identifier une forme du projet (appelée « implantation » du parc photovoltaïque) qui respecte au mieux les enjeux du territoire.

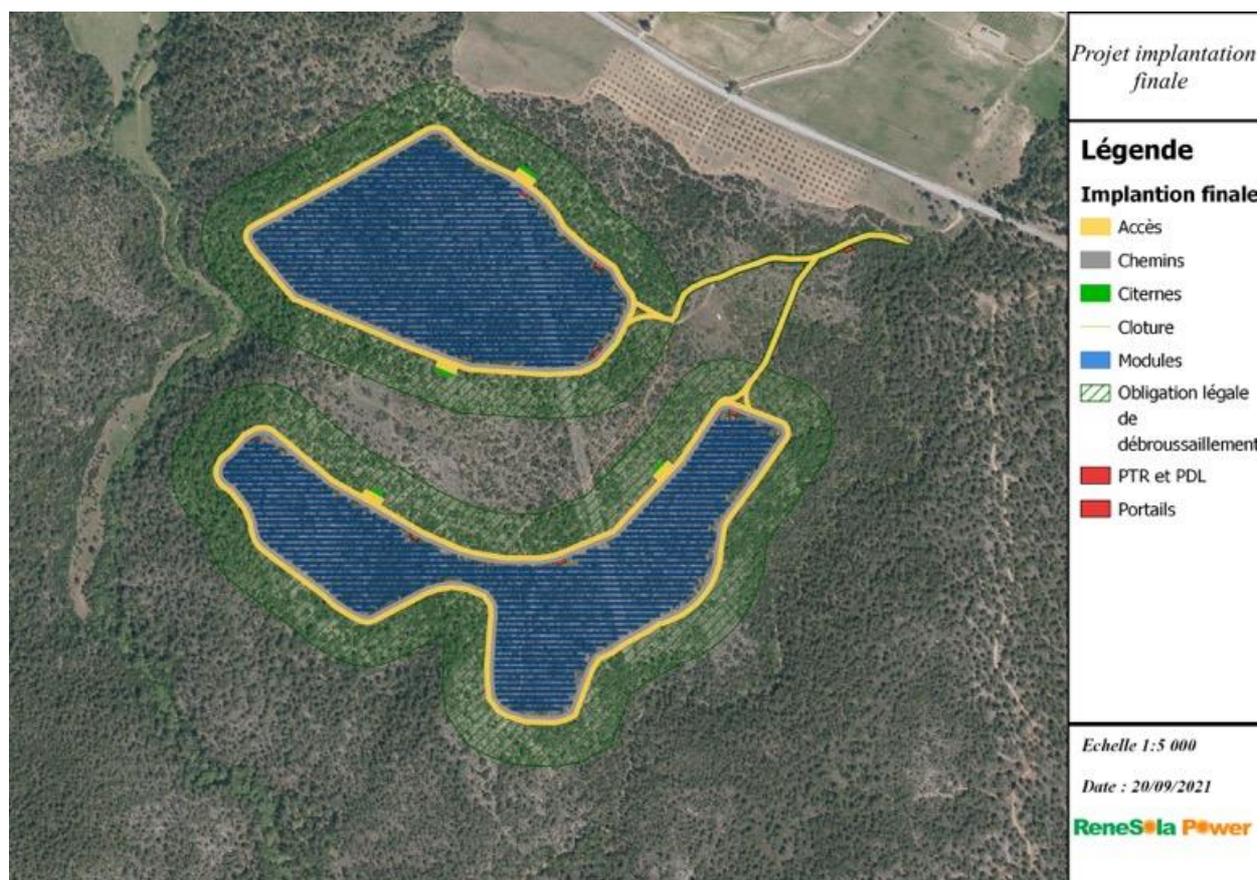


Image de l'implantation qui sera soumise à la décision du préfet - Deux aires contenant des modules de panneaux photovoltaïques sont séparées par un corridor écologique visant à préserver les habitats des espèces remarquables observées et sont entourées d'une zone de débroussaillage obligatoire.

Cette implantation permet également de diminuer l'impact visuel pour les riverains de Plérimond, et de répondre aux dimensions de la sécurité via ce qui est appelé l'« obligation Légale de débroussaillage » demandée par le SDIS.

Cette implantation représente :

- Une surface de **16,7 ha**
- Une puissance installée de **18 MWc**
- Une production estimée d'énergie sous forme d'électricité de 28 062 MWh soit l'équivalent de la consommation de **12 900 habitants**.

Suite à la présentation de ces informations, les 80 personnes présentes ont posé leurs questions ou fait part de leurs remarques.

Des réponses aux questions des habitants faites en toute sincérité.

De nombreux thèmes ont été abordés par les habitants :

- Les panneaux solaires : le recyclage des panneaux photovoltaïques, le délai nécessaire pour que la production d'électricité compense le carbone utilisé pour fabriquer les panneaux solaires, la durée de 30 ans du contrat liant le producteur d'énergie Tenergy et la commune d'Aups ;
- L'environnement : la protection de la faune et de la flore, le défrichement de la parcelle pour l'installation des panneaux photovoltaïques ;
- La concertation : la prise en compte des remarques, expressions et contestations des habitants ;
- La pertinence du développement d'un parc photovoltaïque sur la commune d'Aups : pourquoi ne pas équiper des friches ou des surfaces disponibles comme par exemple les lacs ;
- Le paysage : dégradation de la qualité paysagère du lieu-dit de Plérimond.

Chaque question a fait l'objet de réponses de la part de Messieurs Antoine FAURE, Paul THOMAS DESSESARTS, Gaël VANNIER ou Philippe VERVIER selon le thème abordé.

- **Les panneaux solaires**

Les panneaux solaires sont recyclés à 95% dans l'usine locale de Rousset. Le délai nécessaire pour que la production d'électricité compense le carbone utilisé pour fabriquer les panneaux solaires est entre 2 et 4 années. S'il est envisageable que l'installation dure plus longtemps que la durée de 30 ans prévue dans le contrat liant le producteur d'énergie Tenergy et la commune d'Aups ; cette durée limite représente une sécurité pour la commune que tout le parc soit désinstallé si telle était la décision de l'équipe municipale qui sera alors en place ;

- **L'environnement**

La protection de la faune et de la flore est au centre des études réalisées par des bureaux d'études spécialisés. Ces données seront très importantes pour la décision du Préfet d'autoriser ou non l'installation du parc. L'évolution du projet qui a conduit par la concertation au projet actuel d'implantation a fortement été conditionnée par l'obligation de protection du biotope des espèces remarquables présentes sur le site que sont l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) et la Magicienne dentelée (*Saga pedo*). Le défrichement de la parcelle pour l'installation des panneaux photovoltaïques est pour le Maire un véritable sujet. Antoine FAURE déplore ce défrichement et met en perspective les besoins en énergie de la commune, de la communauté de communes, voire du département qui sont à l'heure actuelle couverts par l'importation d'énergie bas carbone produite hors de la Région ainsi que par des énergies fossiles productrices de CO₂. Il est mentionné que le défrichement fera l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services de l'État si le projet est autorisé. De même, une taxe défrichement sera versée à la commune d'Aups qui pourra alors participer au reboisement de parcelles publiques ou privées. Des mesures de compensation du défrichement seront également ordonnées par les services de la Préfecture.

- **La concertation**

La prise en compte des remarques, expressions et contestations des habitants est réalisée à

travers le processus de concertation utilisé pour ce projet. Philippe VERVIER a montré que les différentes variantes avaient été évaluées par 79 citoyens et que ces résultats montraient qu'une partie des personnes n'étaient pas favorables aux variantes proposées donc plus généralement au projet. Philippe VERVIER a précisé que dans le processus d'autorisation du projet, le Préfet donnerait un premier avis pour qu'une enquête publique soit réalisée. Le Préfet donnerait alors sa décision finale d'autoriser ou non la construction du parc selon les résultats de l'enquête publique. Monsieur Antoine FAURE a rappelé que la prise en compte des avis des personnes qui se sont exprimées au cours de la concertation devrait être mise en perspective avec l'intérêt collectif de ce parc pour la commune et la communauté de communes.

- **La pertinence du développement d'un parc photovoltaïque sur la commune d'Aups**

Des informations ont été données concernant les différentes contraintes techniques, économiques et réglementaires qui ont été prises en compte pour analyser dès 2018 l'ensemble des parcelles publiques disponibles pour accueillir ce projet de parc photovoltaïque. Monsieur Antoine FAURE a également mis en avant la responsabilité des élus des territoires d'anticiper les conséquences de la transition vers une énergie décarbonée, en reconnaissant qu'il n'y avait probablement pas de solution satisfaisante pour atteindre cet objectif et que la production d'énergie renouvelable entraînerait en effet des modifications des paysages qu'il fallait atténuer au maximum. Monsieur Le Maire a également rappelé que la transition nécessitait des économies d'énergies et que ces dernières nécessitaient des investissements importants qui pouvaient en partie venir de la production d'énergie renouvelable.

Monsieur Le Maire a également rappelé que les besoins en énergie ne pouvaient être couverts par l'équipement en panneaux solaires des toitures et que le lac Sainte-Croix ne pourrait probablement pas être équipé du fait de son utilisation par les canadiens.

La modification de la qualité paysagère du lieu-dit de Plérimond sera atténuée au maximum et que des mesures compensatoires seront proposées par la société Ténergie en concertation avec les riverains.

Un volet sur la fourniture d'électricité verte et un sur le financement participatif pour clôturer la réunion.

Monsieur Xavier Bottou de la société Volterres a présenté l'offre d'électricité verte qui pourrait être proposée aux habitants une fois le projet autorisé par le Préfet. Volterres est un fournisseur d'énergie agréé et peut devenir l'interlocuteur unique d'un foyer qui souhaiterait obtenir son électricité par son intermédiaire.

Monsieur Amaury Blais de la société Lendosphère a présenté la possibilité aux habitants de AUPS de participer au financement de la construction du parc. Cette participation correspond à un investissement pour une période de 5 ans renouvelable avec des intérêts de l'ordre de 5%, qui seront déterminés précisément une fois le projet autorisé. Cette solution sera proposée une fois les autorisations préfectorales accordées.

Une réunion qui se termine avec la satisfaction d'un dialogue riche et sincère

La réunion qui a débutée vers 18H20 s'est terminée à 21H00 une fois toutes les questions posées et qui ont reçu des réponses satisfaisantes – en témoigne le calme qui régnait à la fin de la réunion et quelques applaudissements qui ont salué les mots du Maire qui en guise de clôture a remercié toutes et tous les participants de leur présence et de leurs questions sans détours.

Nous rappelons que la concertation continue puisque seront mises en débat notamment les mesures de compensation pour le défrichement et les mesures d'accompagnement de la commune d'Aups. Pour toute demande d'information ou question, vous pouvez vous adresser à Acceptables Avenirs via concertation@acceptablesavenir.eu.